

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Germain**

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 6 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 août 2019 à 19 heures 30 à la salle municipale, située au 506 rue Jean-Baptiste-Moreau, à Saint-Germain.

Sont présents : Monsieur Daniel Laplante, maire
 Madame Julie Gagnon, conseillère
 Monsieur Roger Moreau, conseiller
 Madame Francine Rodrigue, conseillère
 Madame Monique Potvin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire.

Hélène B. Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière est la secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-289

Ordre du jour

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour est accepté tel que préparé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-290

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2019

Les membres du conseil déclarent avoir fait la lecture du procès-verbal. Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juillet 2019 sont adoptées sans amendement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-291

Acceptation des comptes

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes suivants sont acceptés et payés.

Employés municipaux	Salaire juillet	2 985,97
Daniel Laplante	Frais représentation	581,18
Julie Gagnon	Frais représentation	193,72
Roger Moreau	Frais représentation	193,72
Francine Rodrigue	Frais représentation	193,72
Monique Potvin	Frais représentation	193,72
Marco Dionne	Frais représentation	193,72
Caisse populaire	Frais fixes d'utilisation	40,00
	Frais SPC	17,70
	Frais contenu dépôt commercial	3,52
Vidéotron	Ligne téléphonique bureau municipal	40,34
Vidéotron	Ligne téléphonique salle	32,66
Hydro-Québec	Salle municipale	179,89
Hydro-Québec	Éclairage Pavillon des loisirs	39,19
Hydro-Québec	Éclairage public	102,95
Hydro-Québec	Électricité chalet des Cabourons	163,92
Hydro-Québec	Électricité 2 ^e étage salle municipale	77,07
Gilles Vienneau	Contrat d'entretien de la salle juillet	200,00
Rosaire Pelletier	Location scie	10,00
Hélène B. Bernier	Remb. frais internet	56,28
Hélène B. Bernier	Frais déplacement	16,80
Ginette Castonguay	4 ^e versement contrat pour plan des mesures d'urgence	562,50
Jocelyne Lafrance	Entretien des parcs 3 ^e versement	140,00
MRC de Kamouraska	Frais de déplacement juin	9,80
MRC de Kamouraska	Frais de déplacement mars	8,80
Gestion BSR	Fournitures	17,67
Transport en vrac St-Denis	deux voyages de terre noire	459,90
Ville Saint-Pascal	Reddition de comptes Recyc-Québec	
	Honoraires professionnels Mallette	101,24
Le Placoteux	Avis public projet de règlement 205	104,63
Le Placoteux	Avis public projet de règlement 206	220,98
Fonds de l'information foncière	Mutation	8,00
Site d'enfouissement sanitaire	Quote-Part municipalités	988,16
C. G. Thériault inc.	Location niveleuse et compacteur	3 047,12
Aménagements Lamontagne	Abat poussière	851,96
C. G. Thériault inc.	Location niveleuse	281,97
C. G. Thériault inc.	Location pelle mécanique, camion, voyage terre	156,95
C. G. Thériault inc.	Concassé route Mississippi	335,97
Groupe géomatique AZIMUT	Mise à jour matrice graphique	86,23
Entreprise Sylvain Bérubé Enr.	Tonte de gazon 5 juin	172,46
Entreprise Sylvain Bérubé Enr.	Tonte de gazon 12 juin	137,98
Entreprise Sylvain Bérubé Enr.	Tonte de gazon 6 juillet	155,22
Entreprise Sylvain Bérubé Enr.	Tonte de gazon 30 juillet	206,96
Mallette S.E.N.C.R.L.	Honoraires professionnels	1 092,26
Jocelyne Lafrance	3 ^e versement entretien parc	140,00

Aqueduc

Caisse populaire	Frais de banque	5,95
Aquatech	Exploitation de la station juillet	1 152,39
Laboratoire Environex	Analyses d'eau	57,49
Hydro Québec	Électricité Station d'eau potable	393,05
Entreprise Sylvain Bérubé Enr.	Tonte de gazon du 5 juin	86,23

Entreprise Sylvain Bérubé Enr.	Tonte de gazon du 12 juin	86,23
Entreprise Sylvain Bérubé Enr.	Tonte de gazon 6 juillet	86,23
Entreprise Sylvain Bérubé Enr.	Tonte de gazon 30 juillet	86,23
Plomberie Chouinard KRT inc.	Lampes UV	973,38

Travaux Rang Mississippi TECO

C.G. Thériault inc.	Concassé	9 839,02
Guillaume Bouchard Service Conseil ing.	Balance facture plan et devis	275,94
Guillaume Bouchard Service Conseil ing.	Surveillance chantier	<u>1 563,66</u>
		11 678,62

Projet FDT phase 1 et 2

Camille Dumais inc.	Porte moustiquaire	194,40
Camille Dumais inc.	Coupe froid porte	<u>27,02</u>
		221,42

Projet d'aqueduc et d'égouts

CIMA + Québec	Honoraires professionnels	
	Mandat suivi durant construction	2 926,98
CIMA + RDL	Honoraires professionnels	52 702,82
Englobe	Honoraires professionnels	17 614,75
Action Progex inc.	Demande de paiement # 2	<u>853 128,37</u>
		926 372,92

Période de questions

Une période de questions a été allouée aux contribuables.

Correspondance

Courriel de madame Valérie Labrecque concernant une visite des lieux concernant l'écoulement de la décharge du cours d'eau Lavoie-Laplante.

Courriel de madame Manon Ouellet d'Obakir souhaitant rencontrer les élus pour présenter la brochure sur la protection des marais côtiers.

Lettre de madame Monique Veilleux informant la municipalité qu'elle a présenté une réclamation à son assureur pour des dommages causés dans son sous-sol le 27 juin dernier occasionnés par un refoulement d'égout pluvial.

Lettre de l'association Kamouraskoise en santé mentale vous remerciant de votre participation financière à l'activité de financement spinning 2019.

Lettre de la MMQ concernant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le montant alloué à notre municipalité à l'égard de la TECQ 2019-2023. La municipalité recevra un montant de 662 090 \$ répartis sur cinq ans.

Lettre de la MRC de Kamouraska transmettant le règlement numéro 226-2018 modifiant le règlement numéro 173 relatif au code d'éthique et de déontologie du personnel de la MRC de Kamouraska.

Lettre du ministère de l'Environnement adressée à la MRC de Kamouraska concernant la demande d'autorisation générale – Entretien des décharges d'aboteau.

Lettre de la MRC transmettant une copie de la résolution 224-CM2019 et du règlement numéro 228-2019 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 134 relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en milieu agricole afin de réduire les facteurs d'usages prescrits pour le calcul des distances séparatrices entre une exploitation d'élevage et certains types d'usages non agricoles.

Courriel de la MRC de Kamouraska transmettant copie des résolution appuyant la MRC de la Matapédia concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ et concernant l'admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme du MTQ.

Lettre du Financement agricole Canada vous informant que le projet de rénovation du chalet des Cabourons dans le cadre du Fonds AgriEsprit n'a pas été retenu.

Lettre du ministère des Transports transmettant une invitation aux consultations régionales du Sommet sur le transport ferroviaire 2019.

Lettre du Comité d'embellissement de Rivière-Ouelle inc. invitant le maire ou son représentant à participer au 35^e anniversaire du comité le dimanche 11 août prochain à Rivière-Ouelle. Une confirmation est demandée avant le 7 août.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-292

Club de patinage artistique de Saint-Pascal
Re : Campagne de financement 2019-2020

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de verser un montant de 50 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Pascal pour la saison 2019-2020.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-293

**Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-
Rivière-du-Loup**
Re : Entente de partenariat

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de signer une entente de partenariat avec le Centre d'éducation des adultes de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup pour la formation en intégration sociale par le biais du programme Viactive.

Il est également résolu que la directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier est autorisée à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-294

**Résolution demandant l'appui de la MRC de Kamouraska
afin de prioriser la construction de réservoirs-incendie
(citerne) au programme de la taxe d'accise (TECQ) selon
les priorités du schéma de couverture de risques**

Considérant que la MRC de Kamouraska a adopté un schéma de couverture de risques tel qu'exigé par le Ministère de la Sécurité Civile du Québec;

Considérant que les municipalités du Kamouraska ont adhéré à cette politique et qu'elles ont préparé une étude afin de connaître tous ses points d'eau en cas d'incendie;

Considérant que la municipalité de Saint-Germain, avec l'aide du Directeur du Service incendie de Ville Saint-Pascal, a analysé ses principaux points d'eau de ses réservoirs-incendie existants et a déterminé les charges calorifiques qui pourront répondre aux exigences lors d'incendie;

Considérant que la municipalité de Saint-Germain devra procéder à la construction d'un réservoir-incendie dans le rang Mississippi afin de répondre efficacement lors d'interventions;

Considérant que les coûts de construction varient entre 150 000 \$ et de 250 000 \$/réservoir-incendie;

Considérant qu'il est primordial pour la municipalité de répondre à ses citoyens de manière efficace lors d'interventions par le Service des incendies;

En conséquence, il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la possibilité d'inclure la construction de réservoirs-incendie (citernes) dans les travaux admissibles sur la prochaine programmation 2019-2023 à l'égard du Programme de la taxe d'accise (TECQ) et demande à la MRC de Kamouraska d'appuyer sa demande.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-295

Concert-bénéfice 2019 de la Fondation

André-Côté

Re : Aide financière

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de verser un montant de 100 \$ comme aide financière à l'organisation du concert-bénéfice 2019 de la Fondation André-Côté qui se tiendra le samedi 5 octobre 2019 prochain, à la Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Il est également résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Fondation d'honorer la mémoire de madame Lise Rodrigue et monsieur Marcel Potvin lors du concert 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-296

Croix-Rouge Canadienne

Re : Renouvellement/entente services **aux sinistrés**

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Germain accepte de renouveler l'entente de services aux sinistrés couvrant la période d'un an, à partir de la date de signature pour un montant de 170 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-297

Demande de la MRC de Kamouraska

Re : Test de vitesse Cogeco

Considérant que le 5 juin dernier le journal de Montréal rapportait que Cogeco Communications investira plus d'un milliard de dollars dans les quatre prochaines années pour étendre et améliorer son réseau de fibre optique et de câble requis pour l'internet haute vitesse au Québec et en Ontario;

Considérant que Cogeco souhaite analyser le potentiel du territoire KRTB et évaluer sa capacité à obtenir des subventions dans le cadre du lancement des prochains programmes gouvernementaux (automne 2019);

Considérant que pour le territoire du Kamouraska, quelques fournisseurs offrent déjà des services d'internet et de téléphonie (Vidéotron, Bell, Xplornet, etc.) et que nous n'avons pas une idée précise de la couverture de chacun et encore moins la vitesse disponible;

Considérant qu'afin de pallier à ces imprécisions, Cogeco a besoin de notre collaboration et de notre aide pour mieux identifier les citoyens, entreprises, commerces, etc (ci-après appelé citoyens) qui n'ont pas un service internet haute vitesse à l'intérieur de notre territoire;

Considérant que la MRC de Kamouraska demande à notre municipalité d'informer et d'envoyer aux citoyens le lien internet qui permettra de faire le test de vitesse;

En conséquence, il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir aux citoyens par lettre circulaire le lien internet afin qu'ils puissent faire le test de vitesse et ainsi le soumettre à la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-298

Demande de monsieur Marcel Tessier

Re : Déplacement de la valve d'entrée d'eau

Monsieur Marcel Tessier demande à la municipalité de déplacer vers le sud son entrée d'eau au 427, rue Principale avant les travaux d'asphaltage.

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers que cette demande soit mise à l'étude.

Démission du conseiller Gervais Couture

Re : Vacance au poste de conseiller siège numéro 3

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier, procède à la lecture de la lettre de démission de monsieur Gervais Couture au poste de conseiller au siège numéro 3.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier avise les membres du conseil qu'il y a vacance au poste de conseiller, siège numéro 3 et mentionne que selon la loi un scrutin doit se tenir dans les quatre mois suivant la vacance au poste de conseiller.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-299

Démission du conseiller Gervais Couture

Re : Lettre de remerciements

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir une lettre de remerciements à monsieur Couture pour les services apportés pendant son mandat.

Dossier « Aqueduc »

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier donne les résultats reçus à l'égard des analyses effectuées.

Contrôle bactériologique du :

15 juillet 2019	0 coliforme totaux	0 coliforme fécaux
26 juillet 2019	0 coliforme totaux 1 bactérie atypique	0 coliforme fécaux

Analyse des nitrates+ nitrites du 29 juillet 2019 7,5 mg/L

Analyse de la turbidité du 29 juillet 2019 0,1 UTN

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-300

Servitude avec Ferme F.M. Lévesque inc.

Re : Purge du réseau d'aqueduc

**Mandat à Me Dorisse St-Pierre pour la
préparation du contrat de servitude**

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Dorisse St-Pierre pour préparer le contrat de servitude perpétuelle pour une purge du réseau d'aqueduc avec la Ferme F.M. Lévesque inc., et ce, à titre gratuit.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-301

Demande de la Ferme F.M. Lévesque inc.

Re : Voyage de gravier

Considérant que plusieurs personnes ont utilisé le chemin de ferme de la Ferme F.M. Lévesque inc. qui relie la route 132 au rang Mississippi sans avoir l'autorisation, et ce, pendant les travaux au nord de la route Saint-Germain et du rang Mississippi;

Considérant l'augmentation significative de la circulation dans ce chemin a eu pour effet d'endommager l'état du chemin;

Considérant que la municipalité n'a jamais signé d'entente avec la Ferme F. M. Lévesque inc. afin que les gens puissent utiliser ce chemin comme accès pendant la durée des travaux;

Considérant que la Ferme F.M. Lévesque a demandé au maire un dédommagement en leur fournissant des voyages de gravier pour remettre le chemin en bon état;

En conséquence, il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise C. G. Thériault inc. à livrer à la Ferme F.M. Lévesque inc. 4 voyages de gravier 0 ¾ afin qu'ils puissent remettre leur chemin de ferme en bon état.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-302

Remerciements à Camille Lévesque

La municipalité a été informé que monsieur Camille Lévesque avait volontairement passé un tracteur avec des chaînes pour égaliser le chemin de ferme de la F.M. Lévesque inc.

En conséquence, il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir une lettre de remerciements à monsieur Camille Lévesque pour les services rendus.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-303

Branchement au réseau d'égout sanitaire

Re : Monsieur Guy Chénard et madame Susan Guay

Considérant que lors de la séance du conseil municipal du 5 mars dernier la municipalité a accepté que monsieur Guy Chénard et madame Suzanne Guay raccorde leur terrain au réseau d'égout sanitaire de la municipalité et que la façon de le faire serait discuté ultérieurement;

Considérant que les travaux de construction du réseau d'aqueduc et d'égout se terminent vis-à-vis le chalet des Cabourons et que monsieur Chénard et madame Guay ont obtenu leur permission de voirie du MTQ le 8 juillet dernier pour effectuer des travaux dans la route de Saint-Germain afin de pouvoir venir se raccorder au réseau d'égout sanitaire de la municipalité;

Considérant qu'après discussion avec monsieur Louis Sénéchal de CIMA + sur la façon de faire pour permettre le branchement de monsieur Chénard et madame Guay, la municipalité a été informé qu'il y aura des coûts supplémentaires pour permettre ce branchement;

En conséquence, il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser Action Progex inc. de modifier la fin des travaux afin de permettre à monsieur Chénard et madame Guay de se brancher au réseau d'égout sanitaire;

De demander à monsieur Chénard et madame Guay d'informer la municipalité lorsqu'ils procéderont aux travaux, et ce, en respectant le délai accorder par le MTQ, soit le 10 septembre 2019, considérant que la municipalité prévoit amener le branchement à l'aqueduc dans la même période et que la municipalité à l'obligation d'informer le technicien en eau potable lors des travaux;

D'informer monsieur Chénard et madame Guay que les coûts supplémentaires pour permettre le branchement au réseau d'égout sanitaire devront être assumés par eux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-304

Réclamation de Bell dossier RA 2096

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer madame Dorina Budaberu de chez Indemnipro Cabinet d'expertise en règlement de sinistres pour Bell Canada que le bris des fils a été occasionné par les travailleurs de la Compagnie Action Progex inc. lors des travaux de construction du réseau d'aqueduc et d'égouts en cours de réalisation et par le fait même qu'ils sont responsables de ce bris et des réclamations s'il y a lieu.

Rencontre avec Pascal Dumais pour les Branchements de la salle municipale

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier fait un bref résumé de la rencontre qui s'est tenu avec monsieur Pascal Dumais et son employé pour vérifier les travaux effectués dans la salle afin d'amener les services à l'extérieur du bâtiment pour ainsi par la suite pouvoir se brancher au réseau d'aqueduc et d'égout.

Monsieur Dumais a mentionné qu'il n'a pas l'obligation de faire les travaux d'avance considérant que nous ne pouvons pas actuellement se brancher au réseau d'égout. Monsieur Dumais a également mentionné qu'il doit avoir un tuyau de déflectueux car l'eau de la toilette de la bibliothèque ne sort pas dans les écoflos et il m'a conseillé de ne pas permettre d'utiliser cette toilette tant que nous ne serons pas branché au réseau d'égout sanitaire.

Par contre, monsieur Roger Moreau a soulevé le point qu'il serait important que le tuyau d'aqueduc soit amené à l'extérieur de la salle dans les prochaines semaines considérant que dès que le réseau temporaire sera enlevé, il n'y aura plus d'eau à la salle.

Nous informerons monsieur Dumais de cette situation.

Départ du conseiller Roger Moreau

Le conseiller Roger Moreau quitte la table des délibérations à 20 h 20.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-305

Étude géotechnique complémentaire

Considérant que des excavations atteignant près de 6 mètres de profondeur sont à réaliser au site de traitement des eaux usées pour la mise en place des infrastructures projetées à cet endroit;

Considérant que les sondages réalisés en 2014 et 2016 à cet endroit ne permettent pas de définir la nature et les épaisseurs exactes des dépôts naturels présents à cet endroit aux profondeurs mentionnées précédemment;

Considérant que la nature des sols reconnus en 2014 et 2016 et qu'actuellement, il semble que ces sols argileux présentent des problématiques en terme d'instabilités lors de réalisations de tranchées;

Considérant que CIMA+ recommande la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire;

Considérant que la municipalité a reçu un prix du Laboratoire LER pour une étude avec forages et un prix pour une étude avec puits d'exploration;

En conséquence, il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise l'étude géotechnique complémentaire recommandée par CIMA +, et ce, avec le Laboratoire LER de Rivière-du-Loup.

Il est également résolu que la municipalité autorise d'utiliser la méthode qui peut être fait le plus rapidement possible.

Arrivée du conseiller Roger Moreau

Le conseiller Roger Moreau est revenu à la table des délibérations à 20 h 25.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-306

Adoption du SECOND projet de règlement numéro 205 visant à modifier le règlement de zonage numéro 82 de la municipalité afin d'ajouter certains usages dans la zone P1 afin d'assurer la reconversion de l'église.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 juillet dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 205;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que soit adopté le SECOND projet de règlement numéro 205, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-307

Adoption du SECOND projet de règlement numéro 206 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 83 afin de régir la superficie minimale et la largeur minimale d'un lot avec les services d'aqueduc et d'égout

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 juillet dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 206;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que soit adopté le SECOND projet de règlement numéro 206 conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-308

Période de vacances

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier à prendre la semaine du 19 août prochain en vacances et si possible une journée dans les autres semaines du mois d'août.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-309

Lettres circulaires

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir par la poste une lettre circulaire informant les contribuables :

- Que le bureau de la municipalité sera fermé dans la semaine du 19 août prochain.
- Transmettre les informations aux contribuables afin qu'il fasse le test de vitesse internet demandé par la MRC de Kamouraska

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-310

Réparation du ponceau dans le rang des Côtes

Re : Grosseur du tuyau

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de faire réparer le ponceau situé entre les numéros civiques 100 et 104 dans le rang des Côtes.

Il est également résolu de faire l'achat des tuyaux chez JM Turcotte de Trois-Pistoles, soit 7 barres de 8 pieds de 36 pouces de diamètre et de retenir les services de C.G.Thériault inc. pour faire les travaux et pour l'achat du gravier.

Que la présente résolution remplace la résolution 2019-07-279.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-311

Achat d'un réservoir à l'huile

La municipalité a reçu une soumission pour un réservoir ovale contenant 103 gallons au montant de 2 484,24 \$ et un réservoir rond contenant 102 gallons au coût de 2 239,76 \$, et ce, des Industries Desjardins de Saint-André.

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat du réservoir à l'huile dont la dimension fait sur la base de béton existante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-312

Entretien des chemins d'hiver

Re : Demande de soumissions

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier, à demander des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien des chemins d'hiver pour une période de deux (2) ans, et ce, aux entrepreneurs énumérés dans le registre des fournisseurs préparé par le conseil municipal.

Le conseil municipal mandate la directrice générale, secrétaire-trésorière responsable en octroi de contrat conformément à la Politique de gestion contractuelle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-313

Remplacement du drain situé à l'ouest de la patinoire

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de remplacer le drain et les regards situés à l'ouest de la patinoire et de retenir les services de C. G. Thériault inc. pour faire les travaux.

La présente résolution remplace la résolution 2019-07-284.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-314

Accessoires pour balançoire et carré sable

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de deux (2) joints-porteur pour tuyau de 2 3/8 pour la balançoire et l'achat d'un bac pour mettre les jouets du carré de sable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-315

Demande au ministère des Transports

Re : installation d'un stop en permanence

Considérant le risque de collisions à l'intersection du rang 2 Est et de la route de Saint-Germain et plus particulièrement pour les autobus scolaires et les équipements de ferme;

Considérant que pour la sécurité des gens qui ont une propriété dans le milieu de la côte dans la route de Saint-Germain, il serait important de faire l'installation d'un stop en permanence;

Considérant que la municipalité a reçu une demande à l'effet qu'il serait important de mettre un stop en permanence en haut de la côte pour la sécurité des gens;

Considérant que l'installation d'un stop sur le dessus de la côte dans la route de Saint-Germain lors de la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout a été concluante et a fait réaliser l'importance d'installer un stop en permanence pour la sécurité des usagers;

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports de faire l'installation d'un stop en permanence en haut de la côte dans la route de Saint-Germain.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-316

Phase 1 et 2 projet FDT

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire l'achat des plants en 2019 et d'attendre au printemps 2020 pour faire les plantations.

De reporter l'inauguration du parc de l'OTJ au printemps 2020.

De choisir l'Hydrangée comme plante emblématique pour notre municipalité.

Période de questions

Une période de questions a été allouée aux contribuables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-317

Fermeture de la séance

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance est close à 20 heures 55.

Daniel Laplante, Maire

Hélène B. Bernier, Dir. gén. & Sec. Trés.